
COMMUNIQUE DE PRESSE

Conseil d'Administration du 25 septembre 2019

Le Conseil d'Administration (CA) de ce 25 septembre 2019 a pris connaissance des décisions adoptées lors du Bureau Exécutif du 4 septembre dernier et a confirmé être en accord avec celles-ci considérant qu'elles rencontrent pleinement la décision du Conseil d'Administration de mai dernier qualifiant le terrain en zone industrielle à Frameries comme inadapté au projet Clarebout. Les Administrateurs ont ainsi confirmé leur volonté de maintenir le caractère industriel de la zone en étant toutefois très attentifs aux entreprises qui viendraient s'y implanter à l'avenir.

À cet égard, le CA a pris connaissance de la procédure de SOL (schéma d'orientation locale) initiée par la commune de Frameries qui permettra d'orienter de façon plus fine le type d'entreprises et notamment le gabarit de ses futurs bâtiments.

En outre, le Conseil d'Administration, comme l'avait fait préalablement le Bureau Exécutif le 4 septembre dernier, a confirmé ne pas s'opposer à la procédure. Cette décision aura donc pour conséquence de ne pas freiner la Commune de Frameries dans ses démarches.

En effet, cette procédure présente l'avantage de produire ses effets immédiatement, contrairement à la procédure de modification du plan de secteur. Elle est, par ailleurs, beaucoup plus sécurisante pour ceux qui s'opposent à l'implantation de Clarebout à Frameries.

Le CA a, par ailleurs, confirmé la décision du Bureau Exécutif de remettre un avis défavorable quant à la procédure de modification du plan de secteur, compte tenu de l'impossibilité technique de la mener à bien : la loi impose en effet de démontrer un manque de terrains destinés aux PME, ce qui n'est absolument pas le cas dans notre région actuellement. Par ailleurs, l'affectation du sol en zone d'activités économiques mixte ne garantit en rien la préservation d'une activité potentiellement incommode pour les riverains.

Le CA d'IDEA tient à réaffirmer sa préoccupation de veiller à ce que le site de Frameries fasse l'objet d'une attention toute particulière quant aux types de projets futurs qui pourraient éventuellement s'y implanter.

En conclusion, compte tenu des raisons techniques évoquées ci-avant, le CA, tout comme l'avait fait le Bureau Exécutif, maintient sa position par rapport au projet Clarebout. La volonté d'IDEA reste en effet d'œuvrer au développement du Cœur du Hainaut tout en respectant une cohabitation la plus harmonieuse possible avec le tissu local.